

Département du Val-d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Montmorency

Réf : AL/VRK
N°2026-11

ARRÊTÉ DU MAIRE N°2026/11 Portant délégation de fonctions à Monsieur Cyril DEBEL Quatrième adjoint au maire

Le Maire d'Andilly (Val-d'Oise),

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-18 permettant au maire, sous sa surveillance et sa responsabilité de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal ;

VU la délibération n°DL2026-03-09 fixant à six le nombre des adjoints au maire ;

VU le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints en date du 21 mars 2026 ;

VU le tableau du Conseil municipal ;

VU l'arrêté n°2026/07 en date du 23 mars 2026 portant délégation aux adjoints et aux conseillers municipaux ;

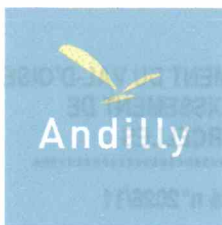
Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation de fonction et de signature à Monsieur Cyril DEBEL, 4^{ème} maire-adjoint ;

ARRÊTE

ARTICLE 1.

Je donne délégation permanente à Monsieur Cyril DEBEL, 4^{ème} adjoint au maire, à l'effet :

- d'autoriser le transport de corps d'une personne décédée soit dans un autre lieu que son domicile, de ce lieu à son domicile ou à la résidence d'un membre de la famille ; soit sur la voie publique ou dans un autre lieu ouvert au public, de ce lieu à la morgue ou à la chambre funéraire, sauf lorsque le transport est requis par les autorités de police ou de gendarmerie ;
- D'autoriser la fermeture de cercueil et les soins de conservations de corps ;
- D'autoriser la crémation ;



ARTICLE 2.

Il est donné, sous ma surveillance et ma responsabilité délégation de fonctions à Monsieur Cyril DEBEL, 4^{ème} adjoint au maire dans les domaines de **l'urbanisme, l'aménagement et le cadre bâti**, et notamment :

Urbanisme :

- Le suivi des demandes d'autorisation du droit des sols ;
- Le suivi de la police de l'urbanisme ;
- La stratégie en matière d'élaboration et d'évolutions des documents d'urbanisme communaux et supra-communaux ;
- Le suivi des procédures de péril pour les bâtiments menaçant ruine ;
- Le suivi des demandes de permis de louer ;

Aménagement/Cadre bâti :

- La définition et la programmation d'un plan pluriannuel de travaux d'entretien courant (préventif, curatif) dans les bâtiments communaux ;
- La définition et la programmation des investissements structurants.

Il assurera dans ces domaines la représentation du Maire et les relations avec les différents interlocuteurs de la commune, avec le concours des services municipaux concernés, pour notamment :

- Mettre en place la politique, les actions et programmes dans chacun des domaines de sa délégation ;
- Représenter la ville auprès des partenaires institutionnels, organismes et associations afférents aux différents secteurs de sa délégation ;
- Coordonner, fixer et suivre l'ensemble des moyens nécessaires à la réalisation des actions et programmes dans sa délégation ;
- Etre l'interlocuteur des habitants et des usagers pour toutes questions en lien avec les domaines de sa délégation ;
- Définir les orientations permettant de proposer les budgets des services de sa délégation ;

ARTICLE 3.

Je donne également délégation à Monsieur Cyril DEBEL, 4^{ème} adjoint au maire, pour signer les correspondances, actes et documents et pièces administratives, dans les domaines délégués et notamment :

Urbanisme :

- Courriers d'instruction, de décisions, relatifs aux demandes d'autorisation du droit des sols (CU, DP, Permis d'aménager, permis de construire, permis de démolir)
- Certificats de non recours et de non-retrait.
- Certificats de numérotage
- Certificats d'alignements
- Arrêtés d'enquête publique
- Les bordereaux d'envoi et de notification.

Les actes signés devront porter son nom, prénom, qualité et la mention « par délégation du Maire ». S'il s'agit d'un arrêté, la présente délégation sera mentionnée dans les visas.

Est délégué, en outre, à Monsieur Cyril DEBEL 4^{ème} adjoint au maire, l'engagement par bon de commande des dépenses courantes relatives à sa délégation dans la limite d'un montant maximum de 2 000 € H.T.

ARTICLE 4.

La présente délégation étant consentie sous ma responsabilité et sous ma surveillance, le délégataire me rendra compte, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre. La présente délégation ne fait pas obstacle à l'exercice personnelle de ma compétence pour signer les actes et intervenir dans les domaines mentionnés aux articles 2,3 et 4 et entrant dans le champ de la présente délégation.

ARTICLE 5.

Le présent arrêté sera :

- Transmis au représentant de l'Etat dans le département
- Notifié au délégataire
- Affiché en mairie
- Publié sur le site internet de la commune.

Ampliation sera remise à Madame la Comptable publique, responsable du service de gestion comptable de Montmorency.

Fait à Andilly, le 23 mars 2026

Le Maire,

Alexandre LEGAL



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

La présente décision a été transmise en Préfecture le 23-03-2026 et a été notifiée à l'intéressée le 24-03-2026

Signature de l'intéressée



Le Maire
Alexandre LEGAL



S



IGNATURES ET PARAPHES DU MAIRE ET DU 4EME MAIRE-ADJOINT
ANNEXE A L'ARRETE DU MAIRE N°2026/11

Nom Prénom	Fonction	Paraphe	Signature
LEGAL Alexandre	Maire		
DEBEL Cyril	4 ^{ème} Maire Adjoint	CD	